



## Communiqué de presse

21-07-2023

### L'Agence Nationale de l'Assurance Maladie reçoit une délégation d'experts mauritaniens en matière de protection sociale

Dans le cadre de la coopération entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l'UNICEF visant à promouvoir les initiatives sud-sud, et compte-tenu du partenariat solide réunissant le Royaume du Maroc et la République Islamique de la Mauritanie, l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) a reçu le jeudi 20 juillet 2023, une délégation d'experts mauritaniens représentant plusieurs secteurs œuvrant dans le chantier de la protection sociale en Mauritanie.

Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la visite du travail qu'effectue la délégation mauritanienne au Maroc entre le 17 et le 21 juillet 2023, vise de s'imprégner de l'expérience Marocaine en matière de protection sociale, et d'échanger les expériences et les visions en matière d'Assurance Maladie Obligatoire, et ce, dans le cadre de la révision de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, lancée par le gouvernement Mauritanien.

Présidé par le Directeur Général de l'ANAM, Dr Khalid LAHLOU, accompagné de ses collaborateurs, ce rendez-vous fut une réelle occasion pour braquer les projecteurs sur le chantier de la protection sociale lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, visant l'extension de la Couverture Médicale de Base à l'ensemble de la population Marocaine.

Par ailleurs, la réunion a été marquée par une série des présentations qui se sont articulées principalement autour des expériences accumulées, des modalités de financement, et des outils de régulation et d'encadrement technique de l'AMO, susceptibles de garantir la pérennité de ce système. S'y ajoute les mécanismes de gouvernance et de coordination entre les différents intervenants dans cet écosystème.

À l'issue de cette rencontre, il a été convenu de constituer un comité mixte, dont les membres ont été désignés, chargé de veiller sur l'échange des données et des documents nécessaires, ainsi que préparer une plateforme de coopération entre les deux parties, à travers une convention bilatérale visant l'échange des expériences dans ce domaine et l'organisation de visites de terrain à Rabat et Nouakchott.